

25-12-12 Finances – Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2026

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : «...jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa, précise le montant et l'affectation des crédits. »

Le montant total de l'autorisation peut porter au maximum sur 1 463 204.10 € (Total des crédits ouverts en dépenses à la section d'investissement du budget n-1 déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser, des reports et des dépenses imprévues : 5 852 816.41 x 25% = 1 463 204.10 €)

Je vous demande de m'autoriser à engager certaines dépenses d'équipement prioritaires ou urgentes début 2026 concernant :

2031	Etudes bureau contrôle et amiante médiathèque
2051	Logiciel gestion contrôle d'accès complexe sportif
2051	Logiciels informatiques
2121	Plantation arbres parterres en vivaces suite à aménagement trottoirs
2152	Mobilier urbain
2152	Signalétique
2158	Matériel voirie
2158	Matériel espaces verts
2188	Désinsectiseur standard inox
2188	Thermomètre réfrigérateur
2188	Enceinte Roland CM 90 Cube Monitor
2188	Enceinte JBL Partybox club 120
2188	Cor
2188	PIE T 10 X1 Police Municipale
2188	Caméras piétons x2 Police Municipale
2188	Remplacement aire de jeux Parc Villa St Michel
2188	Matériel chaufferie
2188	Electroménagers
2312	Réfection mur soutènement mur soutènement Parc Villa St Michel
2313	Réfection vestiaires et douches foot pour classification E3
2313	Réfection étanchéité toiture cours de terrain tennis existant et lanterneaux
2313	Remplacement ascenseur médiathèque
2313	Remplacement éclairage salle de tennis de table St Priest Loisirs
2313	Remplacement résine sol sportif gymnase C Cottier
2313	Remplacement système de chauffage Gymnase C Cottier
2313	Réfections urgentes maintien en sécurité pour le public Villa St Michel
2315	Réseaux divers centre bourg
21351	Store banne Jardin d'enfants Pégase

21838	2ème tablette de pointage Aïga Crèche
21838	Matériel informatique
21848	Siège bureau service Accueil avec assise large
21848	Matériel fêtes et cérémonies
2041582	Modification réseaux EP Centre Bourg

Dans la limite des crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Valeur en TTC
20	Compte 2031 : Frais d'études	5 000,00 €
20	Compte 2051 : Concessions et droits similaires	16 500,00 €
204	Compte 2041582 : Subv équipt bâtiments et installations	20 000,00 €
21	Compte 2121 : Plantation arbres et arbustes	35 000,00 €
21	Compte 21351 : Installation, agencement bâtiments publics	4 025,00 €
21	Compte 2152 : Installations de voirie	8 000,00 €
21	Compte 2158 ; autres instal, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
21	Compte 21838 : autres matériels informatiques	4 456,00 €
21	Compte 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers	2 800,00 €
21	Compte 2188 : Autres	88 231,00 €
23	Compte 2312 : Immobilisations en cours- Terrains	60 000,00 €
23	Compte 2313 : Immobilisations en cours - Constructions	207 753,00 €
23	Compte 2315 : Immobilisations en cours - installation, matériel et outillage techniques	25 000,00 €
TOTAL		486 765,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des dépenses d'investissement ci-dessus énumérées.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 9 décembre 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 8 décembre 2025

25-12-12 Finances – Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2026

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrise textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Mme SCHERRER intègre la séance à 19 H 20

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BAUDRY à M. ZAVROSA
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. TALIA à M. DI PAOLO
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le : 9/12/2025